

360 MEDICAL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 69.207 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69003), 2 AVENUE LACASSAGNE
799 630 942 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2023**

Le 22 juin 2023, à 10 heures, les associés de la société 360 MEDICAL (la « **Société** ») se sont réunis à LYON (69003), 2 avenue Lacassagne et en visioconférence, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Président par courriers électroniques.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Grégoire PIGNE préside la séance en qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 58.736 actions sur les 69.207 composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que le représentant du cabinet AESE - SA, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

Assistent également à l'assemblée Madame Farah ABDELGHAFOR et Monsieur Corentin MARION, en leur qualité de représentants du comité social et économique.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée, les formules de pouvoirs et de vote par correspondance,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport du Président sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- les deux rapports du Président établis en application des dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce,
- les deux rapports du commissaire aux comptes établis en application des dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce,
- et le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les statuts, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Président sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Renouvellement des mandats de membres du Comité de surveillance ;
- Renouvellement du mandat du Censeur du Comité de surveillance ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ;
- Fixation de la rémunération annuelle du Président ;
- Fixation de la rémunération annuelle du Directeur Général.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé et son rapport sur lesdits comptes. Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir une perte nette de (2.057.328,70) €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé tiennent compte d'une somme de 12.393 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 58736 votes pour, ~~Ø~~ votes contre et ~~Ø~~ abstentions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 58736 votes pour, ~~Ø~~ votes contre et ~~Ø~~ abstentions.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer la perte de l'exercice, soit (2.057.328,70) €, en totalité sur le compte « Prime d'émission » qui sera ainsi ramené à 1.443.302,90 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 58736 votes pour, ~~Ø~~ votes contre et ~~Ø~~ abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve ledit rapport et prend acte qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 58736 votes pour, 0 votes contre et 0 abstentions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler les mandats de membres du Comité de surveillance de :

- La société RHONE ALPES CREATION II (534 013 982 RCS LYON), représentée par Monsieur Sébastien Touvron,
- Monsieur Yann EVANO,
- Monsieur Alexandre VULLIEZ,
- Monsieur Grégoire PIGNE,
- Et de Madame Clotilde PETIT,

pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des associés qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Lesdits membres du Comité de surveillance ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 58736 votes pour, 0 votes contre et 0 abstentions.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler le mandats de censeur du Comité de surveillance de :

- La société CREDIT AGRICOLE CREATION (419 319 322 RCS LYON), représentée par Monsieur Laurent SACCUCCI,

pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des associés qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ledit censeur du Comité de surveillance a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 58736 votes pour, 0 votes contre et 0 abstentions.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux compte titulaire :

- du cabinet AESE - SA, 7b allée Claude Debussy - Espace Européen - 69130 ECULLY,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 58736 votes pour, 0 votes contre et 0 abstentions.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide que le Président continuera à percevoir une rémunération fixe brute annuelle de 140.000 €, versée sur douze mois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 58542 votes pour, 0 votes contre et 196 abstentions.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide que le Directeur Général continuera à percevoir une rémunération fixe brute annuelle de 140.000 €, versée sur douze mois.

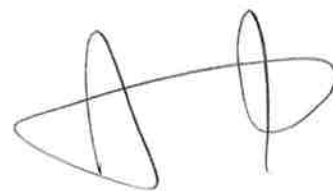
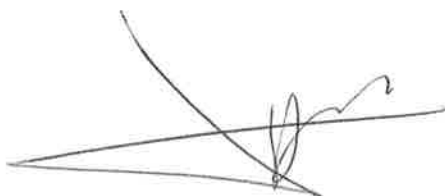
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 58542 votes pour, 0 votes contre et 196 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Signatures :

Le Président

Un associé





SAS 360 MEDICAL

au capital de 68 569 Euros

2 Avenue LACASSAGNE

69003 LYON

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2022

SIREN : 799630942

Code NAF : 6201z

ACTIVITE : Programmation informatique

Comptes annuels

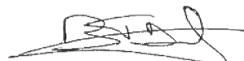
 Compte rendu de travaux

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'entreprise "SAS 360 MEDICAL" pour l'exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	10 076 837,97
Chiffre d'affaires	6 169 771,25
Résultat net comptable (Perte)	-2 057 328,70

Fait à LYON
Le 15 mai 2023



Pour RSM FRANCE
Bertrand DUFOUR
Expert-comptable
Associé

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	259 389	259 389		6 330
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	281 147	106 665	174 482	77 337
Immob. en cours / Avances & acomptes	8 587		8 587	4 309
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	245 435		245 435	100 350
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	794 558	366 054	428 504	188 326
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 746 816	12 127	2 734 689	2 887 901
Fournisseurs débiteurs	58 982		58 982	13 095
Personnel	7 478		7 478	
Etat, Impôts sur les bénéfices	756 387		756 387	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	87 886		87 886	45 793
Autres créances	29		29	1 493
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 944 314		5 944 314	5 254 186
Charges constatées d'avance	58 570		58 570	25 659
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 660 461	12 127	9 648 334	8 228 126
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	10 455 019	378 181	10 076 838	8 416 452

 Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	68 569	68 569
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 500 632	3 500 632
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 857	6 318
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 340 452	
Report à nouveau		389 049
Résultat de l'exercice	-2 057 329	951 942
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 859 181	4 916 510
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	85 000	125 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	85 000	125 000
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	4 078 699	518 961
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 078 699	518 961
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	43 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519 067	269 713
<i>Personnel</i>	136 664	313 158
<i>Organismes sociaux</i>	258 310	183 470
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		108 026
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	479 614	571 064
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	35 642	74 671
Dettes fiscales et sociales	910 230	1 250 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	314 539	171 811
Produits constatés d'avance	1 267 122	1 164 067
TOTAL DETTES	7 132 657	3 374 942
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	10 076 838	8 416 452

 Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation					
Production vendue (services)	6 169 771	100,00	6 028 603	100,00	2,34
Chiffre d'affaires net	6 169 771	100,00	6 028 603	100,00	2,34
Subventions d'exploitation	11 333	0,18	12 282	0,20	-7,72
Autres produits	8 125	0,13	6 527	0,11	24,47
Total produits d'exploitation	6 189 229	100,32	6 047 412	100,31	2,35
Charges d'exploitation					
Autres achats & charges externes	2 927 640	47,45	1 430 853	23,73	104,61
Impôts, taxes et vers. assim.	50 136	0,81	55 927	0,93	-10,35
Salaires et Traitements	4 100 475	66,46	2 513 343	41,69	63,15
Charges sociales	1 537 529	24,92	921 144	15,28	66,92
Amortissements et provisions	65 507	1,06	39 958	0,66	63,94
Autres charges	1 508	0,02	2 545	0,04	-40,76
Total charges d'exploitation	8 682 794	140,73	4 963 770	82,34	74,92
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 493 564	-40,42	1 083 642	17,98	-330,11
Charges financières	47 599	0,77	23 495	0,39	102,59
RESULTAT FINANCIER	-47 599	-0,77	-23 495	-0,39	102,59
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-2 541 163	-41,19	1 060 147	17,59	-339,70
Charges exceptionnelles	3 944	0,06	179		NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 944	-0,06	-179		NS
Impôts sur les bénéfices	-487 779	-7,91	108 026	1,79	-551,54
BENEFICE OU PERTE	-2 057 329		951 942		-316,12

Annexe

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en vigueur à la date de l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concession et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

 Règles et méthodes comptables

La convention collective de l'entreprise SAS 360 MEDICAL, ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	259 389			259 389
Immobilisations incorporelles	259 389			259 389
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 400	63 029		77 429
- Matériel de transport	5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 354	85 161		198 515
- Avances et acomptes	4 309	11 887	7 609	8 587
Immobilisations corporelles	137 266	160 077	7 609	289 734
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	100 350	145 085		245 435
Immobilisations financières	100 350	145 085		245 435
ACTIF IMMOBILISE	497 005	305 162	7 609	794 558

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		160 077	145 085	305 162
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		160 077	145 085	305 162
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 609		7 609
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		7 609		7 609

Immobilisations incorporelles

Traitement des logiciels créés en interne

Concernant les logiciels créés en interne, la société a retenu la méthode préférentielle consistant à activer les coûts de développement à l'actif et les coûts de la phase de recherche en dépenses.

Ces éléments sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, à savoir 3 ans.

Aucun logiciel créé en interne depuis le 31.12.2019

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts & créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	253 058	6 330		259 389
Immobilisations incorporelles	253 058	6 330		259 389
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
aménagements divers	1 160	10 718		11 878
- Matériel de transport	5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 257	40 327		89 584
Immobilisations corporelles	55 621	51 045		106 665
ACTIF IMMOBILISE	308 679	57 375		366 054

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	245 435		245 435
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 746 816	2 746 816	
Autres	910 762	910 762	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	58 570	58 570	
Total	3 961 583	3 716 147	245 435
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 68 569,00 euros décomposé en 68 569 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	68 569	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	68 569	1,00

 Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	4 078 699	591 858	3 036 842	450 000
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519 067	519 067		
Dettes fiscales et sociales	910 230	910 230		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	314 539	314 539		
Produits constatés d'avance	1 267 122	1 267 122		
Total	7 089 657	3 602 815	3 036 842	450 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 900 000			
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	340 262			
(**) Dettes envers les associés				

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

Prêt BPI d'un montant à l'origine de 483K€ :

- Retenue de garantie de 24K€;
- Garantie du FEI pour 40% et fonds national de garantie de prêt d'amorçage pour 40%;
- Contrat d'assurance PTIA pour le dirigeant.

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Garantie FEI à 40% pour le prêt BPI de 483K€</i>	106 200
<i>Garantie fonds national de garantie de prêt d'amorçage à 40% pour le prêt BPI de 483K€</i>	106 200
Avals et cautions	212 400
Autres engagements reçus	
Total	212 400
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

BSPCE

A la date du 31 décembre 2022, il a été attribué 6.169 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), donnant chacun droit à une action de la société.

S'ils sont exercés, ces BSPCE donneront ainsi lieu à l'émission potentielle de 6.169 actions, représentant une prime d'émission totale maximum de 1.255 K€.

Avances conditionnées

La société a bénéficié d'avances conditionnées à hauteur de 150 K€, versées en 2016 (120 K€), puis en 2019 (30 K€). Le remboursement de ces avances est conditionné au succès technique et/ou commercial des projets financés.

Le solde de ces avances s'établit à la clôture de l'exercice à 85 K€.

Les échéances (maximum) à moins d'un an s'élèvent à 40 K€.

Engagements de retraite

Etant donné la faible ancienneté des effectifs, les engagements d'indemnité de retraite ont été jugés non significatifs

 Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Clients - factures à établir	897 125
Charges sociales - produits à recev	7 478
Total	904 603

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	58 570		
Total	58 570		

CHARGES A PAYER

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	83 843
Dettes provis. pr congés à payer	39 279
Personnel - autres charges à payer	91 700
Charges sociales s/congés à payer	16 953
Charges sociales - charges à payer	39 578
Etat - autres charges à payer	1 056
Taxe d apprentissage CAP	3 655
Formation continue CAP	1 015
Clients - RRR à accorder	131 833
Total	408 912

Comptes de régularisation

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	1 267 122		
Total	1 267 122		

360 MEDICAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Société par Actions Simplifiée
au capital de 69 207 €uros
Siège social : 2 avenue Lacassagne
69003 LYON

799 630 942 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la société 360 MEDICAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 360 MEDICAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels, dans le chapitre « Notes sur le bilan » et son paragraphe intitulé « Immobilisations incorporelles », expose les règles et méthodes comptables relatives aux coûts de développement et de recherche.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ecully, le 2 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
AESE

Jean-Pierre HILD

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	259 389	259 389		6 330
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	281 147	106 665	174 482	77 337
Immob. en cours / Avances & acomptes	8 587		8 587	4 309
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	245 435		245 435	100 350
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	794 558	366 054	428 504	188 326
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 746 816	12 127	2 734 689	2 887 901
Fournisseurs débiteurs	58 982		58 982	13 095
Personnel	7 478		7 478	
Etat, Impôts sur les bénéfices	756 387		756 387	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	87 886		87 886	45 793
Autres créances	29		29	1 493
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 944 314		5 944 314	5 254 186
Charges constatées d'avance	58 570		58 570	25 659
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 660 461	12 127	9 648 334	8 228 126
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	10 455 019	378 181	10 076 838	8 416 452



 Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	68 569	68 569
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 500 632	3 500 632
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 857	6 318
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 340 452	
Report à nouveau		389 049
Résultat de l'exercice	-2 057 329	951 942
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 859 181	4 916 510
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	85 000	125 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	85 000	125 000
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	4 078 699	518 961
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 078 699	518 961
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	43 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519 067	269 713
<i>Personnel</i>	136 664	313 158
<i>Organismes sociaux</i>	258 310	183 470
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		108 026
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	479 614	571 064
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	35 642	74 671
Dettes fiscales et sociales	910 230	1 250 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	314 539	171 811
Produits constatés d'avance	1 267 122	1 164 067
TOTAL DETTES	7 132 657	3 374 942
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	10 076 838	8 416 452



 Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation					
Production vendue (services)	6 169 771	100,00	6 028 603	100,00	2,34
Chiffre d'affaires net	6 169 771	100,00	6 028 603	100,00	2,34
Subventions d'exploitation	11 333	0,18	12 282	0,20	-7,72
Autres produits	8 125	0,13	6 527	0,11	24,47
Total produits d'exploitation	6 189 229	100,32	6 047 412	100,31	2,35
Charges d'exploitation					
Autres achats & charges externes	2 927 640	47,45	1 430 853	23,73	104,61
Impôts, taxes et vers. assim.	50 136	0,81	55 927	0,93	-10,35
Salaires et Traitements	4 100 475	66,46	2 513 343	41,69	63,15
Charges sociales	1 537 529	24,92	921 144	15,28	66,92
Amortissements et provisions	65 507	1,06	39 958	0,66	63,94
Autres charges	1 508	0,02	2 545	0,04	-40,76
Total charges d'exploitation	8 682 794	140,73	4 963 770	82,34	74,92
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 493 564	-40,42	1 083 642	17,98	-330,11
Charges financières	47 599	0,77	23 495	0,39	102,59
RESULTAT FINANCIER	-47 599	-0,77	-23 495	-0,39	102,59
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-2 541 163	-41,19	1 060 147	17,59	-339,70
Charges exceptionnelles	3 944	0,06	179		NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 944	-0,06	-179		NS
Impôts sur les bénéfices	-487 779	-7,91	108 026	1,79	-551,54
BENEFICE OU PERTE	-2 057 329		951 942		-316,12



Annexe

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en vigueur à la date de l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concession et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

Règles et méthodes comptables

La convention collective de l'entreprise SAS 360 MEDICAL, ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	259 389			259 389
Immobilisations incorporelles	259 389			259 389
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 400	63 029		77 429
- Matériel de transport	5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 354	85 161		198 515
- Avances et acomptes	4 309	11 887	7 609	8 587
Immobilisations corporelles	137 266	160 077	7 609	289 734
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	100 350	145 085		245 435
Immobilisations financières	100 350	145 085		245 435
ACTIF IMMOBILISE	497 005	305 162	7 609	794 558



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		160 077	145 085	305 162
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		160 077	145 085	305 162
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 609		7 609
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		7 609		7 609

Immobilisations incorporelles

Traitement des logiciels créés en interne

Concernant les logiciels créés en interne, la société a retenu la méthode préférentielle consistant à activer les coûts de développement à l'actif et les coûts de la phase de recherche en dépenses.

Ces éléments sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, à savoir 3 ans.

Aucun logiciel créé en interne depuis le 31.12.2019



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts & créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	253 058	6 330		259 389
Immobilisations incorporelles	253 058	6 330		259 389
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
aménagements divers	1 160	10 718		11 878
- Matériel de transport	5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 257	40 327		89 584
Immobilisations corporelles	55 621	51 045		106 665
ACTIF IMMOBILISE	308 679	57 375		366 054

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	245 435		245 435
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 746 816	2 746 816	
Autres	910 762	910 762	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	58 570	58 570	
Total	3 961 583	3 716 147	245 435
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 68 569,00 euros décomposé en 68 569 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	68 569	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	68 569	1,00

Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	4 078 699	591 858	3 036 842	450 000
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519 067	519 067		
Dettes fiscales et sociales	910 230	910 230		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	314 539	314 539		
Produits constatés d'avance	1 267 122	1 267 122		
Total	7 089 657	3 602 815	3 036 842	450 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 900 000			
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	340 262			
(**) Dettes envers les associés				



Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

Prêt BPI d'un montant à l'origine de 483K€ :

- Retenue de garantie de 24K€;
- Garantie du FEI pour 40% et fonds national de garantie de prêt d'amorçage pour 40%;
- Contrat d'assurance PTIA pour le dirigeant.

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Garantie FEI à 40% pour le prêt BPI de 483K€</i>	106 200
<i>Garantie fonds national de garantie de prêt d'amorçage à 40% pour le prêt BPI de 483K€</i>	106 200
Avals et cautions	212 400
Autres engagements reçus	
Total	212 400
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

BSPCE

A la date du 31 décembre 2022, il a été attribué 6.169 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), donnant chacun droit à une action de la société.

S'ils sont exercés, ces BSPCE donneront ainsi lieu à l'émission potentielle de 6.169 actions, représentant une prime d'émission totale maximum de 1.255 K€.

Avances conditionnées

La société a bénéficié d'avances conditionnées à hauteur de 150 K€, versées en 2016 (120 K€), puis en 2019 (30 K€). Le remboursement de ces avances est conditionné au succès technique et/ou commercial des projets financés.

Le solde de ces avances s'établit à la clôture de l'exercice à 85 K€.

Les échéances (maximum) à moins d'un an s'élèvent à 40 K€.

Engagements de retraite

Etant donné la faible ancienneté des effectifs, les engagements d'indemnité de retraite ont été jugés non significatifs



Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Clients - factures à établir	897 125
Charges sociales - produits à recev	7 478
Total	904 603

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	58 570		
Total	58 570		

CHARGES A PAYER

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	83 843
Dettes provis. pr congés à payer	39 279
Personnel - autres charges à payer	91 700
Charges sociales s/congés à payer	16 953
Charges sociales - charges à payer	39 578
Etat - autres charges à payer	1 056
Taxe d apprentissage CAP	3 655
Formation continue CAP	1 015
Clients - RRR à accorder	131 833
Total	408 912

 Comptes de régularisation

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	1 267 122		
Total	1 267 122		

